

Politique Achats Responsables et Éthiques

WEIL INDUSTRIES et chacun de ses collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants **et partenaires** commerciaux, s'engage avec **éthique** et **transparence** à mettre en œuvre à son échelle tous les moyens nécessaires au respect des engagements de la présente Politique au sein de toute sa chaîne de conception, d'approvisionnement et de fabrication de produits et services, à coopérer activement à toute évaluation ou audit demandé et à rendre cette politique opposable à ses propres partenaires.

1. Engagements dans les relations d'affaires

- Exercer ses activités avec intégrité, responsabilité et transparence dans le respect de l'ensemble des **règlementations** internationales, notamment des lois 2017-399 relative au devoir de vigilance et 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique
- S'interdire d'offrir ou solliciter même indirectement, tout avantage, dans le but d'en obtenir un avantage indu et tracer ses opérations comptables
- Favoriser l'émergence d'une économie circulaire

2. Engagements environnementaux

- Concevoir et proposer des produits et services responsables et durables, en intégrant des critères de recyclabilité dès la conception des produits, en promouvant l'usage de matériaux respectueux de l'environnement et en limitant les déchets finaux à toutes les étapes de production, transport et fin de vie
- Respecter les réglementations environnementales et se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Prévenir et atténuer les risques environnementaux susceptibles de résulter de ses activités

3. Engagements pour les droits humains

- Respecter les réglementations sociales, les principes du Pacte Mondial, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, visant notamment à lutter contre le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination
- Prévenir et atténuer les risques d'atteintes aux Droits Humains, au Droit du travail, aux libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes et s'interdire toute forme de travail dans des conditions pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité
- Assurer l'égalité des chances dans les recrutements, carrières et promotions
- Accompagner la mobilité et la formation des collaborateurs
- Développer au sein de son entreprise un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'Homme et des Droits des Travailleurs et conformes notamment à l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail de manière à prévenir les risques psychosociaux, en favorisant la qualité de vie au travail et le bien-être des équipes
- S'assurer que le transport, l'extraction et le commerce du Tantale, du Tungstène, de l'Étain et de l'Or intégrés à nos produits n'enfreignent aucun des principes énoncés à l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais en provenance de zones de conflit ou à haut risque

Nos **acheteurs** s'engagent à agir avec déontologie, équité, transparence et indépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants et à veiller à la bonne application de cette politique et à la promotion de comportements exemplaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.